



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54
DU 05 OCTOBRE 2018**

Présents :

ARTAUX Laurence, BELFORT Dominique ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JEANGIRARD Sylvie, MILLET Catherine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

MUSIAUX Marie Pierre

BONVALOT Pascal avec procuration à **BELFORT Dominique**

MENETRIER Nathalie avec procuration à **BOUVARD Martial**

Secrétaire de séance : **JEANGIRARD Sylvie**

Le compte rendu de la réunion du 23 juillet est accepté à l'unanimité

Travaux de l'Office National des Forêts

Le maire remercie monsieur BAU, agent de l'Office National des Forêts, en charge de la gestion du patrimoine forestier communal. Monsieur Bau présente aux conseillers le programme d'exploitation 2019. Les parcelles 16, 19, 23, 25, 40, 8 qui seront coupées en grumes, les parcelles 20 et 30 en bois de chauffage et les parcelles 55 et 22 seront replantées de chênes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ses propositions.

Monsieur BAU et le conseiller municipal Alain Gaudinet informent que l'indivision Morisot serait vendeuse des parcelles 396ZA14 et 396ZA15 situées sur le territoire de la commune associée de Montferney et qui représentent une surface totale de 1ha 88a et 67m². Ces dernières sont estimées au montant global de 4 500 euros.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir ces parcelles au montant indiqué ci-dessus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement.

FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

Le Maire rappelle que chaque année les communes sont sollicitées par le Département pour le FSL et le FAAD. Le niveau de participation pour le FSL est de 0.61 euro par habitant et de 0.30 euro par habitant pour le FAAD.

FSL : 0.61 € x 1200 habitants = 732 €

FAAD : 0.30 € x 1200 habitants = 360 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune au FSL et au FAAD.

Baux de la chasse et de la pêche.

Le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons renouveler le bail de la chasse et celui de la pêche. Le 3^{ème} adjoint Jacoulet Bernard demande au conseil municipal que le nouveau bail mentionne les droits exclusifs de pêche suivants dont disposait déjà l'AAPPMA La Truite :

1. Droit exclusif de pêche sur le ruisseau le Drigeon sur la totalité du territoire communal.
2. Droit exclusif de pêche le long des berges de l'Ognon sur la totalité du territoire communal.

Il demande aussi que la cotisation qui était de 114.37 € soit arrondie à 114 €.

En ce qui concerne la société de chasse, le conseiller municipal Gaudinet Alain demande que le montant de 185 € soit maintenu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité toutes ces demandes.

Cavernes

Le Maire-Délégué de Morchamps et responsable du cimetière propose l'installation de nouvelles cavernes au cimetière de Rougemont pour un montant de 1020 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

P@C 25

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Le Département propose ainsi la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire des 2 Vallées Vertes, pour une durée de 4 ans (2018-2021) et qui est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire. Ainsi, pour le territoire des 2 Vallées Vertes, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 100 000 € (soit 31 ,22 €/habitant/an).

Le montant de cette enveloppe est partagé en deux volets :

- Volet A : 75% pour les projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- Volet B : 25% pour les projets reconnus d'intérêt local

Le contrat P@C du territoire des 2 Vallées Vertes a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur ces bases et afin que ce contrat soit pleinement opérationnel, le maire demande au conseil municipal de prendre acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, d'approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire des 2 Vallées Vertes, et de l'autoriser à signer ce contrat.

Le conseil Municipal approuve et autorise à l'unanimité

Adhésion aux communes forestières

Le conseiller municipal Gaudinet Alain informe le conseil municipal que, en collaboration avec l'Union Régionale des Communes Forestières de Bourgogne-Franche-Comté, le PETR du Doubs Central a proposé d'accompagner la mise en place d'une action « biens sans maître » dans les communes volontaires du territoire.

Cette action a pour but de lever les freins liés au morcellement des parcelles forestières réparties entre de nombreux propriétaires privés connus ou non ou encore connus mais décédés. Ce morcellement a des conséquences importantes sur la gestion forestière et la valorisation de la ressource bois.

Le but de cette action « biens sans maître » est d'incorporer dans le domaine communal des biens qualifiés de sans maître en vue de dynamiser la restructuration foncière forestière et de maîtriser le foncier sur des zones à enjeux.

Afin de recenser les communes intéressées par cette démarche, le PETR lance un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « biens sans maîtres » forestiers.

Pour aller plus loin dans la démarche, il explique que nous devons adhérer aux Communes Forestières de Bourgogne-Franche-Comté.

Il demande au conseil municipal s'il accepte de participer à l'AMI « bien sans maîtres » et d'adhérer aux Communes Forestières de Bourgogne Franche Comté.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Programme Appel à Manifestation d'Intérêt Bourg-centre

Le maire informe le Conseil Municipal que, devant le mauvais rendu du cabinet d'étude Verdi, la réflexion se poursuit et le projet n'est pas encore tout à fait finalisé. De nouvelles fiches action doivent être présentées par Verdi pour chacun des projets retenus.

Le maire informe qu'il souhaiterait inscrire un nouveau projet dans le programme. Il s'agit de l'aménagement du 2^{ème} étage de la Mairie pour l'installation de la direction de la Maison des Services Objectif Emploi.

Il demande aussi la permission de présenter tous les projets du programme AMI à différents financeurs.

Le conseil municipal accepte ce projet supplémentaire au programme de l'AMI et autorise le maire à présenter ces projets à différents financeurs.

Parcelles de terrains, les lots 3, 4 et 7 du lotissement Le Breuil

Le Maire explique que l'étude supplémentaire demandée au cabinet Compétence Géotechnique sur les parcelles 3, 4 et 7 fait apparaître la nécessité, pour les futurs acquéreurs, de réaliser des travaux spécifiques pour la construction des habitations. Cette obligation impose un coût financier supplémentaire important aux futurs acquéreurs.

Il informe aussi qu'il a peu de demandes pour la réalisation de nouvelles résidences sur notre commune et dans ce lotissement en particulier.

Afin de compenser ce problème, qui est prioritairement financier, le maire propose une diminution du prix du mètre carré de terrain du lotissement Le Breuil. Il propose le prix de 18 euros par m².

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité ce prix de 18€ le m²

Renouvellement du contrat de travail de monsieur Yannick Leclerc.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'embauche de monsieur Yannick Leclerc.

Achèvement des travaux du « lotissement Le Breuil ».

Le maire informe que pour terminer les travaux du lotissement il serait préférable d'attendre la réalisation du nouveau carrefour qui rejoindra la route de Montferney. De ce fait, il propose de repousser la date d'achèvement des travaux de 5 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Divers

Commune Associée de Morchamps : Le Maire Délégué de Morchamps, Courgey Claude, demande la possibilité de limiter la vitesse de Morchamps à 30km/h.
Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Infos

La 3^{ème} Ajointe, Ducroux Séverine, informe les conseillers et conseillères que, devant l'importante consommation de gobelets plastiques jetables, lors des cérémonies par exemple, il serait bien d'en acheter qui soient lavables. Elle propose de suivre l'achat de nouveaux verres.

La Conseillère Municipale, Belfort Dominique, demande pourquoi que les convocations ne sont plus envoyées par courrier. Le Maire lui répond qu'une demande avait été faite à l'ensemble des conseillers et conseillères pour recevoir leur convocation par mail. Mais néanmoins l'ordre du jour peut être imprimé au secrétariat de la mairie et mis dans le casier de chaque membre du conseil municipal.

Prochaine réunion
Vendredi 09 novembre 2018 à 20h30 au Foyer Le Manoir